

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 11 JUILLET 2022**

Ouverture de la séance 20 heures

Étaient présents

DUBOST Daniel, Pierre-Yves PUGNIERE, Jérôme AUZEL, André SOULIER, Michaël BERGER, Marc CHATAN, Pascal GUILLOT, Christian MONIER

Était absente excusée : Marie-Noëlle ROCHE (Pouvoir à Pascal GUILLOT)

Approbation du dernier compte rendu. A l'unanimité

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MADAME FAVIER.

Madame FAVIER voit son contrat de travail renouveler en CDI à compter du 1^{er} septembre 2022. Elle sera embauchée sur une base de 550 h annuelles.

Le conseil approuve à l'unanimité.

TITULARISATION DE MADAME HEM

Suite à la fin de son stage d'un an qui a donné entière satisfaction aux élus, monsieur le maire informe les membres du conseil que madame HEM sera nommée

titulaire comme adjointe technique polyvalente (école) à compter du 1^{er} septembre 2022.

REFUS DE TITULARISATION DE MONSIEUR FUVEL

La commune de MAROLS a sollicité le CDG pour un refus de titularisation.

Le CDG a validé cette demande le 23 juin 2022 lors de sa Commission Administrative Paritaire.

Monsieur FUVEL ne fera plus partie des effectifs de la commune de MAROLS à compter du 21 août 2022 ;

La commune recherche donc un nouvel employé communal à compter du 1^{er} septembre. Le recrutement se fera par un appel à candidature via le CNFPT.

NOUVELLES REGLES DE STATIONNEMENT DANS TOUT LE BOURG A COMPTER DU 1ER AOUT 2022

De nouvelles règles de stationnement et de circulation seront applicables au 1^{er} août, abrogeant ainsi toutes les tolérances faites jusqu'à présent.

C'est ainsi que la rue des fortifications sera en sens unique, descente uniquement (début mur place de l'église, fin croisement rue du moulin). Deux places de stationnement seront prévues dans le décochement de la rue des fortifications.

Arrêté minute place de la mairie (stationnement permanent possible de 19h à 7h).

Arrêté possible pour soins hospitalier, aide à domicile, chargement déchargement de son véhicule, en dehors des parkings puisque très limité dans le temps.

Le stationnement sera ainsi interdit toute l'année soit du 1^{er} janvier au 31 décembre dans tout le bourg en dehors des parkings.

Le conseil approuve à l'unanimité ces nouvelles règles de stationnement et de circulation.

REVISION DES LOYERS.

Les élus décident à la majorité de ne pas appliquer de hausse des loyers cette année encore auprès de ses locataires afin de réduire la hausse de toutes les matières que nous subissons actuellement.

Cependant, le bail de madame Serre a été révisé, car il arrivait à échéance. Madame SERRE a donc trois baux, un pour l'atelier, l'autre pour son appartement et enfin un troisième pour la Maison du tourisme.

Monsieur BERGER Michaël n'a pas pris part à la discussion ni au vote.

APPROBATION DE DIVERSES CONVENTIONS

Plusieurs conventions ont été établies entre :

La commune de MAROLS et l'ACCA afin d'autoriser la société de chasse de réaliser les travaux d'agrandissement de leur local (La commune payera les matériaux à hauteur de 20 000 €)

La commune de MAROLS et Madame SERRE pour la mise en place d'animation artistique à la Maison du Tourisme tout au long de l'année

La commune de MAROLS et MAROLS résidence d'artistes pour la mise en place de l'œuvre artistique à Ronchevoux.

Les élus approuvent ces trois conventions à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION

L'association CELADON (association qui organise le marché des potiers) demande une subvention de 1000 €.

Monsieur le maire rappelle que cette manifestation est inscrite au catalogue de la saison culturelle.

Le conseil municipal attribue à l'unanimité la somme de 1000 € à l'association CELADON.

ORGANISATION SCOLAIRE 2022-2023

L'école publique de MAROLS accueillera 32 élèves.

ASSOCIATIONS

Dissolution : Monsieur le Maire fait lecture du courrier de monsieur DESURMONT président de l'association Chemin et Patrimoine qui informe les élus de la dissolution de son association. Le solde bancaire a été entièrement reversé au Sou des écoles.

Création : Une nouvelle association est née « Matière Libre » représenté par sa présidente madame Gisèle RIVIERE-TERROLLE. Cette association a pour but de créer des événements en Loire Forez dans l'optique de la mise en valeur des savoir-faire d'excellence à travers tous types de disciplines artistiques et culturelles. D'organiser de la formation artistique ou sur des savoir-faire d'excellence. Prochain événement en 2023 sur le thème du Fer.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption pour la parcelle cadastrée AH 104 Le bourg 42560 MAROLS

RAPPORT DES COMMISSIONS

COMMISSION CULTURE, TOURISME ET ASSOCIATIONS

Le lancement de la saison culturelle a été un succès, beaucoup de monde à l'inauguration et au concert. Le concert en hommage à Alain Charles a été très apprécié et rempli d'émotion pour sa famille, ses amis et ses anciens élèves.

La commune de MAROLS sera bien présente au corso de la fête de fourme. Merci à Jacques DUFFIEUX accompagné de quelques bénévoles pour la prise charge de la réalisation du char qui représentera notre commune lors de cette importante manifestation

Une pièce de théâtre à destination du jeune public se jouera vendredi 29 juillet 2022

COMMISSION URBANISME

Forage

Une réunion de « calage » a eu lieu lundi 11 juillet, ce qui a permis de définir le démarrage des travaux, soit fin juillet avec la recherche de l'eau et le forage. Les travaux se poursuivront début septembre.

RD5

Suite à la réfection de la chaussée par le Département de la RD5, le marquage au sol a disparu. La commune est en pourparlers pour que le Département prenne à charge le nouveau marquage au sol à titre exceptionnel et lié à la circulation récente de l'aménagement du carrefours (arrêt bus...).

Problème infiltration maison du tourisme.

Un nettoyage (démoussage) des tuiles de la maison du tourisme sera fait avec une attention plus particulière vers les fenêtres de toit.

Église

Le gros des travaux est fini, reste encore un peu de lasure et mise en valeur de certains mécanismes... Compte tenu de la saison estivale et de la demande de visiter l'église, une pause est faite jusqu'au 1^{er} septembre où l'interdiction de faire visiter la tour sera à nouveau en vigueur afin de laisser le temps nécessaire aux travaux de finition.

COMMISSION COMMUNICATION

La feuille d'été sera prête à être distribué à partir du mercredi 13 juillet.

La réfection des panneaux d'information dans les hameaux est reportée début septembre.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Arborétum

En collaboration avec LFa et le CRPF, la commune de MAROLS a candidaté pour avoir un arborétum. Cet arborétum sera un peu particulier puisqu'il servira de test et ainsi trouver les essences d'arbres les plus adaptés au réchauffement climatique. MAROLS a été retenu.

Equipements associatifs et municipaux

Jérôme Auzel a déjà réalisé un important travail sur les plans et la possible collaboration avec LFa

QUESTIONS DIVERSES

Une lettre des habitants du Villard est parvenue en mairie afin de signaler l'absence d'eau dans le bachat.

Historiquement l'entretien de ces bachats dans les hameaux étaient réalisés par ses habitants. Une réflexion doit être engagée par les élus sur la gestion de ces bachats. Cette réflexion débutera par un recensement précis des bachats sur l'espace public.

La séance est levée à 23:15